ART. 17 BIS N° CE1140

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2022

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES - $(\mathrm{N}^\circ$ 443)

Adopté

AMENDEMENT

N º CE1140

présenté par M. Bothorel, rapporteur

ARTICLE 17 BIS

À la fin de la première phrase de l'alinéa 22, après les mots :

« après la »,

supprimer les mots:

« date de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.